

Par M. Faulkner,—Rapport (en français et en anglais) de la Corporation du Centre national des Arts, y compris les états financiers et le rapport de l'auditeur général y afférent, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 17 de la Loi sur le Centre national des Arts, chapitre N-2, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/179A).

Par M. Lalonde, membre du Conseil privé de la Reine, —Rapport concernant les états des recettes et des dépenses aux termes de la Partie V (Marins malades) de

la Loi sur la marine marchande du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, conformément à l'article 306 de cette Loi, chapitre S-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 301-1/238A).

---

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.